

Zeitschrift: Arbido-B : Bulletin

Band: 8 (1993)

Heft: 8

Rubrik: Mitteilungen BBS = Communications de la BBS

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Mitteilungen BBS / Communications de la BBS

Procès-verbal de la 92ème Assemblée générale à Winterthour le 24 septembre 1993

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la 91ème Assemblée générale du 25 septembre 1992 à Genève
2. Rapport annuel du président de l'association
3. Comptes annuels 1992
4. Élections
5. Propositions
6. Varia

Le président, *Edmund Wiss*, ouvre l'Assemblée statutaire à 15:40 et souhaite la bienvenue aux 400 participants. Il salue aussi les invités: *Ph. Haymoz* représentant de l'association suisse de documentation, *J.-M. Guisolan* représentant de l'association des archivistes suisses, ainsi que les hôtes étrangers: *J. Hering*, *R. Poll*, *H. J. Kuhlmann* et *M. Saule* pour l'Allemagne; *J.-C. Garret* pour la France et *W. Neuhauser* pour l'Autriche. Il regrette l'absence des représentants italiens *T. Giordano* et *S. Caproni*. Il remercie aussi le comité d'organisation pour le travail accompli, plus spécialement il adresse un grand merci à *R. Weiss*, *U. Niederer*, *H. Hug* et *M. Boussina*.

La parole est donnée à *J. Hering* qui au nom des hôtes remercie la BBS de son invitation à la 92ème Assemblée générale. Le thème choisi cette année est important car les bibliothèques ont beaucoup de services à offrir, il s'agit seulement de les faire connaître du public. Il souhaite aussi brièvement développer trois points qu'il lui semble importants en Allemagne: La question financière avec le problème du *numerus clausus* dans les hautes écoles, le nombre élevé d'associations représentant la profession ainsi que la difficulté de récupérer les biens culturels se trouvant toujours en Russie.

Les points 4 et 5 de l'ordre du jour ne seront pas traités car il n'y a pas d'élection prévue et aucune proposition n'est parvenue au secrétariat central.

1. Procès-verbal de la 91ème Assemblée générale du 25 septembre 1992 à Genève

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Rapport annuel du président de l'association

Cette année, chaque membre du Comité présente son dicastère. *M. Tschäppät* est excusée, le déménagement de la Volksbibliothek à Soleure l'empêche d'être présente aujourd'hui. Le président remercie toutes les personnes qui ont apporté leur soutien à l'association. Les points forts de cette année ont surtout été la formation, le droit d'auteur ainsi que les relations publiques. Le président tient à exprimer, que de façon générale, la situation pour les bibliothèques est difficile en raison de la diminution

des ressources financières. Le volume du prêt interbibliothèques ne cesse d'augmenter et ceci dans les temps difficiles que nous vivons – à cause des restrictions budgétaires – est fort réjouissant. En effet, il faut apprendre à travailler ensemble puisqu'il n'est pas souhaitable et impossible de posséder tous les livres et autres médias. Cependant, la pratique consistant à exiger des taxes sur le prêt interbibliothèques est franchement discutable. En effet, cette politique va à l'encontre du souhait, partagé par beaucoup, de favoriser un climat dans lequel la collaboration entre les bibliothèques puisse se développer. Les professionnels et les universitaires de ce pays ont le droit de pouvoir avoir accès, sans limite et sans coût, au différents fonds de l'ensemble des bibliothèques suisses. Finalement, au regard du budget global de nos institutions, les quelques mille francs dégagés au travers de la perception de taxes sur le prêt interbibliothèques représente une part plus que marginale dans les recettes des bibliothèques. Il ne faut pas oublier le problème que pose le droit d'auteur par rapport à ces pratiques. Il faut donc prendre position contre ces taxes non-rentables et allant à l'encontre des intérêts de l'utilisateur. Les bibliothèques sont au service de l'utilisateur et de notre pays, ne l'oublions pas.

2.1 Jacques Cordonier, responsable de la formation

En 1992, la BBS a procédé à un toilettage systématique des statuts et règlements de la commission de formation et d'examens afin de pouvoir s'appuyer sur une base juridique plus stable. L'adoption de ces statuts et règlements a été la première décision prise par l'Assemblée des délégués. Dans le plan quadriennal, les objectifs pour la formation sont: la formulation d'un concept général de la formation de concert avec les documentalistes et les archivistes, l'établissement d'un calendrier annuel pour la formation continue dès 1995 et finalement la reconnaissance officielle des diplômés.

En ce qui concerne la formulation d'un concept général de la formation, un groupe de travail interprofessionnel a été créé, réunissant des représentants de l'AAS, l'ASD, la BBS, l'E.S.I.D et de l'École d'ingénieurs de Coire. L'objectif de ce groupe de travail est de présenter au mois de mai 1994, un cadre simple et léger afin d'avoir une structure sur laquelle travailler. Il est aussi prévu d'organiser une consultation interne qui aura lieu le 13 janvier 1994. Finalement, *J. Cordonier* présente la nouvelle brochure sur la formation, recensant de manière exhaustive et synthétique les différentes possibilités dans le domaine de la bibliothéconomie.

2.3 Hannes Hug, responsable pour les relations publiques

L'expérience sur l'organisation des conférences de presse nous permet de tirer quelques enseignements. En effet, lors de la conférence de presse donnée à l'occasion de la mise en place des nouvelles structures de la BBS, le succès a été mitigé. Par contre, la remise en question du contrat Suisse/Allemagne/Autriche pour les éditeurs a suscité un grand intérêt de la part de la presse. Ces expériences nous indiquent la direction à suivre. Il faut donc formuler des propositions dans le domaine des relations publiques et être à même d'offrir ce type de prestations aux membres collectifs de la BBS. Il est aussi important d'établir un *corporate design*, une première tentative par le biais de la brochure sur la formation a été lancée. Ceci nécessite toutefois un travail de longue haleine, il ne faut surtout pas s'attendre à des changements spectaculaires dans les trois prochains mois.

2.4 Marie-Claude Troehler, responsable pour le recrutement des nouveaux membres

Après avoir renouvelé les structures de l'association, il s'agit maintenant d'augmenter sa représentativité en recrutant de nouveaux membres. Actuellement, la BBS comporte 1600 membres individuels et 168 membres collectifs. Le but à atteindre pour 1996 est de 3000 membres individuels et de 300 membres collectifs, ce qui correspond à une augmentation de 100%. Pour atteindre ce but ambitieux, il s'agira de d'opérer une étude de marché ainsi que de promouvoir par une campagne de publicité les nombreux avantages que le BBS offre à ses membres. Ce programme sera mis en œuvre de manière intensive dès 1994.

2.5 Jean-Frédéric Jauslin, responsable des contacts avec les groupes d'intérêt des membres collectifs, de la coopération et de la coordination

- Groupes d'intérêt
Il existe actuellement deux groupes d'intérêt des membres collectifs, les bibliothèques universitaires et les bibliothèques d'études et de culture générale ainsi qu'un groupe d'intérêt mixte, la CLP. Ces trois groupes forment une base importante mais un effort est à consentir afin d'obtenir une meilleure coordination. Afin d'assurer une meilleure représentation des bibliothèques d'entreprises au sein de la BBS, la création d'un groupe d'intérêt est à envisager.
- Coordination
Le groupe de travail Bibliothèques suisses essaye de mettre en place une coordination en matière de catalogage. Le but final étant la mise sur pied d'un réseau suisse de bibliothèques. Ce point fait aussi partie du mandat de Ruth Dreifuss et dans un délai d'un an un concept devra être réalisé par la Bibliothèque nationale.
- Coopération
Il est indispensable d'établir une coopération accrue avec la communauté européenne. L'office fédéral de l'éducation et de la science a

proposé de nommer la bibliothèque nationale comme point focal pour la communauté européenne, proposition qu'elle a acceptée.

2.6 Marianne Tschäppät, responsable des contacts avec les groupes d'intérêt des membres individuels (intervention lue par U. Greiner)

Après avoir organisé une rencontre avec les représentants des groupes d'intérêt des membres individuels, il s'avère important de réaliser un nouveau concept d'information. La question de notre publication Arbido est aussi un sujet important pour ces groupes.

2.7 Ursula Greiner, responsable des prestations aux membres et aux utilisateurs

Il est pour l'instant difficile de proposer de nouveaux services, l'Assemblée des délégués ne se réunissant pas souvent. Cependant dès 1994, une palette de nouveaux services sera développée.

Le rapport du président est adopté à la majorité, sans opposition.

3. Comptes annuels 1992

Les comptes pour l'année 1992, conformément à la décision de la 91^{ème} Assemblée générale, ont été révisés par la société Fides. Ils sont adoptés à la majorité, sans opposition.

6. Varia

Jean-Claude Garreta, représentant de l'association des bibliothécaires français, s'insurge contre l'ingérence du pouvoir politique dans les affaires culturelles. En effet, lors de sa visite en Corée, le Président de la République a remis aux autorités coréennes un manuscrit conservé depuis 1867 dans les collections de la Bibliothèque Nationale.

Le président de la BBS et le comité ne peuvent prendre position sur cette affaire sans connaître tous les aboutissants.

Jean-Frédéric Jauslin confirme que ce type de questions doivent être réglées selon des procédures officielles. En outre, il informe de la venue prochaine de Dominique Jamet, directeur de la Bibliothèque nationale de France, qui donnera une conférence le 15 octobre 1993, à Berne, à la Bibliothèque nationale.

La prochaine Assemblée générale aura lieu du 1^{er} au 3 septembre 1994, à Lausanne.

A 16:45, le président clôt la 92^{ème} assemblée statutaire de la BBS.

Ausbildungs- und Prüfungskommission / Commission de formation et d'examens

Herbstprüfungen 1993 / Examens d'automne 1993

Folgende Kandidaten haben die Prüfung bestanden / Les candidats suivants ont réussi les examens:

Bern	Boesso Estelle	Pagnotti Maria Luigia	Christen Dieter
Bächtold Julia	Borgeaud Monique	Rodriguez Sandra Elena	Decking Gisela
Bareiss Jürgen	Borloz Marc	Santschi Anouk	Hürlimann Roland
Bättig Yvonne	Brodard Marie-Christine	Sauter Jacques	Marques Silvia
Eiholzer Claudia	Burnat Jean-Pierre	Smykowski Valérie	Mühlemann Elisabeth
Graf Nicole	Chenal Sandrine		Rüegg Anna-Barbla
Wagner Martina	D'Espine Emmanuelle	Zürich	Steiner Christoph
	Gagnerot Martine	Bänziger Béa	Zaugg Madeleine
	Ghelfi Camille	Bertelmann Bernhard	
Suisse romande	Gloor Olivier	Bucher Walter	
Angelini Manuela	Jolidon-Fleury Isabelle	Burgy Bernard	
	Loeffel Isabelle		
	Nyffeler Valérie		

Angenommene Diplomarbeiten Herbst 1993

Bern

Allemann Franziska: Reorganisation der Dokumentationsstelle der Auskunftsstelle «Ehen mit Ausländern und Ausländerinnen»

Jörg Hanspeter: Reorganisation des Lesesaalbestandes der glarnerischen Landesbibliothek und seine Integration in das EDV-System SISIS *

Guldemann Bernhard: Umarbeitung des Sachmedienbestandes zum Thema Schweiz

Müller-Rüegg Anita: Der Nachlass von Walter Matthias Diggelmann im Schweizerischen Literaturarchiv

Schranz-Keller Cornelia: Bibliographie des Feldpredigerwesens im In- und Ausland

Wyss Christian: Reorganisation der Abteilung Tonträger (klassische Musik) in der Hauptstelle Schiedenhof der Allgemeinen Bibliotheken der GGG

Suisse romande

Allegra Muriel: Publications périodiques dans les bibliothèques valaisannes : un catalogue collectif

Aubry Véronique: Affiches de la Bibliothèque cantonale jurassienne à Porrentruy : organisation d'une collection naissante

Biffiger Anne: La bibliothèque vous rend service: création d'un service de référence pour la bibliothèque de la Faculté de psychologie et des sciences de l'Université de Genève

Curtet Jean-Christophe: René-Louis Piachaud et le théâtre à Genève dans les années vingt

Froidevaux Sylviane: Profession: écrivain(e) : 30 portraits d'auteurs pour la jeunesse = Beruf: Schriftsteller(in) : 30 Portraits von Jugendbuchautoren

Gassmann Aude: Analyse du fonds des documentaires et organisation de la salle de lecture à la bibliothèque de la ville de Delémont

Guibert Yvette: La littérature au cinéma : oeuvres littéraires du CEDOC de l'Ecole supérieure de commerce de St-Jean adaptées au grand écran

Marthaler Dorothée: Dépouillement de périodiques conservés au CEDOC et recouvrant la période 1978-1988

Masset Christiane: Dépouillement de périodiques au Centre de documentation du Collège Claparède à Genève

Masset Daniel-Olivier: Réaménagement et mise à jour complète du secteur des périodiques, séries et collections du Département de Minéralogie

Nicole Valérie: Réalisation d'un montage audiovisuel de présentation du Centre de documentation de l'Ecole de culture générale Jean-Piaget

Pelot Emmanuelle: Réindexation alphabétique matière des livres du fonds générale de la Bibliothèque des Jeunes de la Chaux-de-Fonds: réflexion et indexation effective des 19.000 documents (fiction et documentaires)

- Spring Daniela:** Réalisation d'une liste d'autorité et informatisation de la collection de la Bibliothèque de la Société suisse de Spéléologie 1. Rapport 2. Liste d'autorité *
- Veyrat Géraldine:** L'oeuvre de Henri Noverraz, écrivain, poète et peintre : bibliographie et documentation sur l'artiste et son oeuvre *
- Vogel Claire-Lise:** Manuel des procédures de la Bibliothèque cantonale du Valais *

Zürich

- Betschart Andrea:** Verzeichnis der Tonaufnahmen im Nachlass Edwin Fischer an der Zentralbibliothek Luzern
- Brassel Christian:** Automatisierung der Bibliothek Altstadt im Netz des Winterthurer Bibliotheksverbundes
- Fässler Barbara:** Die Abteilung QS im Schweizerischen Sozialarchiv. Broschüren und Flugschriften mit Erscheinungsjahr ab 1960 *
- Kern Stefan:** Die Schaubücher (SB): Eine Buchreihe des Orell Füssli Verlags Zürich 1929–1932 **
- Schellenberg Ilona:** Töss im Bild: Ansichten eines Winterthurer Stadtteils in der Bilder- und Fotosammlung der Stadtbibliothek *
- Schwenzer Nicole:** Robert F. Denzler (1892–1972) in der Zentralbibliothek Zürich

Ticino

- Fernando Maina:** Bibliografie per sei poeti italiani del novecento * = Note 6
- Antonella Nessi:** La Biblioteca del Circolo di cultura di Mendrisio ** = Ausgezeichnet

Séance de l'Assemblée des délégués du 5 novembre 1993

Extrait du procès-verbal

Lors de sa séance, l'Assemblée des délégués a traité des affaires suivantes

- **Reconnaissance des groupes d'intérêt:** Un groupe de travail formé de M. Dutt, D. Kuhn, Ch. Ritter et J.-C. Rohner a conçu un document chargé de définir les conditions permettant aux groupes d'intérêt d'élaborer leurs statuts. Ce document soumis à discussion sera reformulé et adopté lors de la prochaine séance. Les groupes d'intérêt sont priés de patienter encore un peu.
- **Cours de cadre, Lucerne:** La date limite d'inscription est fixée au 12 décembre 1993. Avant Noël, les participants seront informés personnellement.
- **Assemblée générale 1994:** Elle aura lieu du 1er au 3 septembre à Lausanne sur le site de l'EPFL avec la présence de Ruth Dreifuss. A cette occasion seront présentées trois résolutions sur les questions suivantes: La formation, le libre accès à l'information et la conservation/préservation. Elle seront proposées selon les modalités suivantes:
Prise de connaissance par l'Assemblée des délégués lors de la séance du 11 février 94, consultation auprès de tous les intéressés, révision des résolutions, adoption des résolutions et diffusion officielle par l'intermédiaire de Ruth Dreifuss.

- **Budget 94:** Sur proposition du Comité, l'Assemblée des délégués a décidé d'augmenter le prix de la cotisation pour les membres individuels à Fr. 70.- (Fr. 20.- d'augmentation).
Notons aussi que pour 1994 comme en 1993, une somme de Fr. 10 000.- est mise à la disposition des groupes d'intérêt pour le financement de projets spécifiques.
Après discussion, l'Assemblée des délégués a décidé de renvoyer le budget au Comité avec pour tâche d'intégrer dans les recettes la couverture du déficit prévu en 1994.
- **Calendrier pour les séances en 1994:** 11 février, 10 juin, 4 novembre 1994.

Séance du Comité du 19 octobre 1993

Extrait du procès-verbal

Au cours de cette séance le Comité a traité les affaires suivantes:

- **Droit d'auteur:** Un contrat avec Suisa est en train d'être négocié pour la mise en vigueur des tarifs concernant les taxes sur le prêt des médias. Environ 8% à 11% des taxes devront être ristournées. Toutefois, les taxes servant à couvrir les frais réels ne seront pas soumises à perception. Les bibliothèques fonctionnant avec un système de cotisations périodiques ne seront pas concernées. Une séance d'information aura lieu dès la signature du contrat.

Pro Litteris, chargé des questions du copyright sur les photocopies, n'est toujours pas en mesure de formuler des propositions. De ce fait, les taxes n'entreront pas en vigueur au 1er janvier 1994 comme prévu précédemment.

- **Prêt interbibliothèques:** La révision du mandat (amélioration du prêt interbibliothèques et résolution des questions d'hétérogénéité dans la pratique du prêt) du groupe de travail des Chefs de prêt est nécessaire. En effet, les moyens du groupe de travail sont bien trop limités au regard de la complexité des questions liées à la coordination. C'est pourquoi, le groupe de travail souhaite s'occuper de problèmes concrets et laisse le soin au membres du Comité de proposer des solutions afin d'améliorer la coordination dans la pratique du prêt interbibliothèques.
- **Politique des bibliothèques/collaboration:** Les groupes d'intérêt des membres collectifs ont reçu un courrier pour leur demander de formuler des propositions quant à améliorer la collaboration entre bibliothèques. Ces propositions devront être transmises jusqu'à fin février 1994.
- **Budget 1994:** Une proposition de budget pour l'année 1994 a été acceptée. Le Comité s'est prononcé en faveur de l'augmentation de la cotisation des membres individuels. Ces deux points seront soumis au vote lors de l'Assemblée des délégués du 5 novembre 1993.
- **Relations publiques:** Un concept élaboré par le membre du comité responsable des relations publiques est en discussion. Le but à atteindre est le renforcement de l'association vis à vis du public par une mise en valeur de ses services et fonctions.
- **ARBIDO:** Un nouveau concept d'information est désiré. Une séance réunissant les responsables des trois associations éditrices est agencée le 15 décembre 1993. Une plate-forme commune aux trois associations est nécessaire afin de pouvoir mettre en oeuvre, dès 1994, la nouvelle stratégie d'information décidés par les comités respectifs.

A tous les membres individuels

L'Assemblée des délégués, sur proposition du Comité, a décidé lors de sa séance du 5 novembre 93 d'augmenter la cotisation pour les membres individuels de Fr. 20.-.

Depuis 1985 le prix de la cotisation est resté inchangé. Compte tenu de l'augmentation du coût de la vie, cette adaptation est aujourd'hui justifiée.

De ce fait, dès 1994, le prix de la cotisation sera de Fr. 70.-.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre soutien à notre association.

Secrétariat central BBS

An alle Einzelmitglieder

Die Delegiertenversammlung hat an ihrer Sitzung vom 5. November 93 auf Antrag des Vorstandes beschlossen, die Mitgliederbeiträge um Fr. 20.- anzuheben.

Seit 1985 betrug der Beitrag Fr. 50.- für eine Mitgliedschaft. Eine Anpassung an die – nicht zuletzt – durch die Teuerung gestiegenen Kosten ist leider unumgänglich geworden. Deshalb beträgt Ihr Beitrag ab 1994 neu Fr. 70.-. Wir danken für Ihr Verständnis und für Ihre Unterstützung unseres Verbandes.

Zentralsekretariat BBS

«Bulletin de prêt interbibliothèques» pour imprimante

Un bulletin de prêt interbibliothèques de format A4 permettant l'utilisation d'un système d'impression automatique est maintenant disponible auprès du secrétariat central de la BBS.

Secrétariat BBS
Effingerstrasse 35
3008 Berne
Téléfax: 031/382 46 48

Pour les utilisateurs de Macintosh® avec imprimante laser Postscript®, un programme pour la gestion de la production des bulletins de prêt interbibliothèques sera disponible gratuitement aux institutions membres de la BBS. Une solution pour les utilisateurs de MS-WORD pour WINDOWS 2.0® sous Windows 3.1® est en préparation.

Pour toute information concernant ce nouveau produit, veuillez contacter le secrétariat central de la BBS.

«Interbibliothekarischer Leihschein» für Einzelblattdrucker

Um den veränderten Ansprüchen Rechnung zu tragen, bieten wir neu einen Interbibliothekarischen Leihschein im Format A4 an, der speziell zur Bearbeitung mit einem Einzelblattdrucker konzipiert wurde. Er ist ab Dezember verfügbar zum normalen Preis beim

BBS-Sekretariat
Effingerstrasse 35
3008 Bern
Fax. 031/382 46 48.

Macintosh®-Anwendern mit einem Postscript®-Drucker bieten wir ausserdem ein Hilfsprogramm an, welches das Ausfüllen dieser neuen Formulare sehr erleichtert. Eine Lösung für Benutzer von MS-WORD für WINDOWS 2.0® unter Windows 3.1® ist in Vorbereitung.

Diese Software stellen wir unseren Mitgliedern gratis zur Verfügung. Interessierte Bibliotheken bitten wir, mit uns Kontakt aufzunehmen.

A tous les groupes d'intérêt

Le secrétariat central de la BBS a le plaisir d'annoncer la création d'une nouvelle prestation: l'encaissement des cotisations de vos membres. En effet, chacun sait à quel point l'administration et les questions comptables peuvent être lourdes à gérer, surtout pour des petites entités qui n'ont pas à disposition les ressources et l'infrastructure nécessaires à la réalisation de ces tâches. Les modalités restent encore à définir, c'est pourquoi nous prions les groupes d'intérêt qui souhaiteraient bénéficier de ce nouveau service de prendre contact avec le secrétariat central avant la fin de l'année.

An alle Interessengruppen

Das Zentralsekretariat des BBS freut sich, Ihnen eine neue Dienstleistung zu offerieren: Die Abrechnung Ihrer Mitgliederbeiträge.

Wer weiss nicht, wie aufwendig Buchhaltung und Verwaltung in einem kleinen Sekretariat sein können, wenn nicht die Ressourcen und die Infrastruktur zur Verfügung stehen, derartige Aufgaben zu realisieren.

Um die individuellen Modalitäten miteinander besprechen zu können, bitten wir alle Interessengruppen, die von dem neuen Angebot Gebrauch machen möchten, sich bis zum Ende des Jahres beim Zentralsekretariat zu melden.

Mitteilungen SVD / Communications de l'ASD

Zeichen der Zeit

Von der Notwendigkeit zum Glück der Neugestaltung

Vor dem Hintergrund allgemeiner Unsicherheit in Politik und Wirtschaft sind heute gerade auch die Berufsverbände gezwungen, Antwort auf die Frage ihrer Rollen, Wesensinhalte und Zielvorstellungen zu finden.

Der BBS, als grösster der drei Landesverbände im Bereich der Bibliotheken, Dokumentation und Archive, hat seine Strukturreform vorderhand abgeschlossen (1990–1993: Neue Statuten, Einführung einer Delegiertenversammlung, Professionalisierung des Verbandssekretariates, Leistungssteigerung des Vorstandes usw.) und sammelt nun seine ersten, langfristig wirkenden Erfahrungen.

Der SVD mit seiner weit stärkeren Verwurzelung in der Privatwirtschaft kann sich der allgemeinen Infragestellung und Entwicklung noch weniger verschliessen als der BBS.

Im Zusammenhang mit der neuen Statutengebung haben an der Generalversammlung der SVD von 1992 in Neuenburg verschiedenste Mitgliederinterventionen den Vorstand zu mehr Engagement ermutigt. Der Geist von Lugano (Generalversammlung 1993) ging auf diesem Weg weiter und lud den neuen Vorstand unmissverständlich dazu ein, endgültig von alten, unergiebigsten Traditionen zugunsten einer neu zu erarbeitenden Effizienz Abschied zu nehmen.

Davon ausgehend hat der Vorstand in drei Schritten zu einem neuen Arbeitsstil und -programm gefunden. Anlässlich seiner Sitzung vom 16. September 1993 hat er sich für eine **feste Zuteilung von Verantwortungsbereichen** ausgesprochen und diese wie folgt vorgenommen:

- Büro
- Dienstleistungen und Mitgliederversammlungen

- Ausbildung und Fortbildung
- Technische Entwicklungen und Zusammenarbeit
- Public Relations

Die schon im Sommer 1993 erfolgte Einrichtung eines professionellen **ständigen Verbandssekretariates der SVD** (geleitet durch Theo Brenzikofer) hat diesen Schritt weitgehend, wenn nicht gar erst ermöglicht. Die Zeichen der Zeit waren klar. Die Notwendigkeit dieser Arbeits- und Strukturreform innerhalb des Vorstandes kann nicht mehr bestritten werden. Sie war überfällig.

Heute schon darf, statt von einer Notwendigkeit, von Glück der Neuorganisation gesprochen werden. In einem zweiten Schritt haben sich die Vorstandsmitglieder nämlich bereichsweise getroffen, Verbandsziele erörtert und ihre **Tätigkeitsprogramme für 1994** erarbeitet mitsamt den dazugehörigen Budgetangaben. Gestossen durch die persönliche Verantwortung und die eigenen Vorstellungen haben diese Arbeiten eine beflügelnde Dynamik und gewinnbringende Synergie entwickelt.

Der dritte Schritt wird an der zweiten Vorstandssitzung vom 25. November 1993 vollzogen (nach ARBIDO-Redaktionsschluss!). Die Überlegungen und Programmpunkte der einzelnen Verantwortungsbereiche werden dann zu einem einheitlichen Tätigkeitsprogramm des Verbandes für 1994 zusammengefügt. Die dabei unerlässlichen Prioritätssetzungen gestatten gleichzeitig die Erstellung des entsprechenden Budgets für 1994. Dann dürfte ein Arbeitsprogramm zustande gekommen sein, das von allen Vorstandsmitgliedern getragen wird, das überzeugend an der **ausserordentlichen Generalversammlung** vom 27. Januar 1994 vertreten und danach messbar verwirklicht werden kann. Trotz dem Fehlen einer verfügbaren Vorplanung erfolgte dessen Erstellung in nur zwei Monaten. Für Milizionäre ist dies doch ein äusserst verheissungsvoller Beginn einer neuen Seilschaft.

Der Vorstand ist aber nicht alleine. Seine Partner sind die Vorstandsmitglieder zum einen und die